

Les conditions générales de ventes « DAVEAU Traiteur »

1 / COMMANDE – RÉSERVATION :

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux relations entre, d'une part, le CLIENT agissant soit à titre individuel, soit pour le compte d'une société et, d'autre part l'Entreprise DAVEAU TRAITEUR 4 chemin des dames 69420 CONDRIEU.

Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Toute commande ou réservation est définitivement enregistrée par DAVEAU TRAITEUR que lorsqu'elle a été confirmée par écrit ou par mail.

Devis signé et daté par le client et le traiteur ; après versement de 30% d'acompte (**non remboursable**) du montant TTC du devis.

2 / TARIFS & CONDITIONS DE PAIEMENT :

La T.V.A. en vigueur est de 10% pour les repas, buffets, cocktails, les boissons non alcoolisées. Pour les boissons alcoolisées et location de matériel la T.V.A. appliquée est de 20%. Nous ne prenons pas de Droit de Bouchon.

Selon la réglementation en vigueur, dans le cas où le service serait assuré par nos maîtres d'hôtel ou cuisiniers, la totalité de la facture serait alors calculée avec un taux de T.V.A. à 10%.

Si le taux légal de TVA en vigueur a baissé ou augmenté entre la signature du bon de réservation et la facturation, le montant TTC de la facture sera modifié en conséquence. Ceci est une clause irrévocable et ne fera l'objet d'aucune négociation entre les parties.

3 / MODIFICATION – ANNULATION :

Pour une annulation partielle ou complète de commande faite par le client, les acomptes versés seront conservés par le traiteur même en cas de forces majeures.

Le nombre de couverts doit être confirmé au plus tard 7 jours avant la date du repas concerné, par écrit (email ou voie postale) sera retenu comme base de facturation.

4 / REPORT :

En cas de report par le client de la date de réception pour quelques causes que ce soit, l'acompte sera conservé par le Traiteur.

5 / PRIX :

Les tarifs de nos devis le jour de la commande sont fermes pendant la durée de l'option indiquée sur le devis validité du devis 30 jours. Ces prix pourront être révisés en fonction des cours des produits saisonniers, à l'expiration du délai de l'option, en cas de désaccord sur une modification du menu.

6/ CONDITION DE PAIEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT SONT LES SUIVANTES :

Pour la réservation un chèque acompte 30% du montant TTC du Devis

Pour particulier le solde à 7 jours de la prestation ou le jour même pour les livraisons

Pour le professionnel le solde à 15 jours maximum à la réception de la facture.

En cas de retard de paiement, le Traiteur se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Nous n'acceptons pas de chèques restaurants.

MARIAGES, ETC. :

Acompte (**non remboursable**) de 30% du montant TTC du devis à sa signature, puis 70% sous 7 jours lors de la délivrance de la facture. Les dégustations proposées pour les prestations de mariage sont facturés 30€/pers aux mariés.

Toutes dégustations pour des personnes supplémentaires, sauf accord du Traiteur, seront facturées au tarif de 30€/pers .

La consommation excessive de boissons alcoolisées par les participants est du ressort de l'organisateur de l'événement.

7/ RÉCLAMATION :

Sous 24h, passer ce délai, Aucune réclamation sur le déroulement de la réception ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci.

Toute contestation concernant la facture ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de sept jours suivant la date de la facture.

Parallèlement, tout retard ou avance sur l'horaire de livraison convenu ne pourra occasionner le non-paiement partiel ou intégral du montant de la facture ou le refus de marchandises. De même, toute erreur de livraison ne pourra être imputée à L'entreprise « DAVEAU TRAITEUR » dans le cas d'informations ou de coordonnées erronées. Le Traiteur se réserve le droit de pouvoir modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

8/ RESPONSABILITÉ – ASSURANCE :

Nous ne sommes pas habilités à gérer la consommation d'alcool de vos invités majeurs et mineurs, ces derniers étant sous la responsabilité de leurs parents. Nous dégageons également notre responsabilité sur des oublis ou des erreurs concernant des menus adaptés à votre demande de type : allergique, sans sel, hallal, casher... La responsabilité de DAVEAU TRAITEUR ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de problème liés à ces allergies ou intolérances etc.... Aucune boissons ni nourriture extérieures à nos prestations, ne sera servi sans accord préalable.

Par mesure d'hygiène, aucune marchandise ne sera reprise ni échangée. De même, lors d'une réception avec service, le personnel détruira les marchandises non consommées à l'issue de la prestation, sauf en cas de demande expresse du client et en l'échange d'une décharge écartant le traiteur de toutes réclamations et/ou poursuites. Les marchandises non livrées par « DAVEAU TRAITEUR » voyagent aux risques et périls du client. Il appartient donc à celui-ci de prendre les dispositions nécessaires. DAVEAU TRAITEUR décline toute responsabilité en cas de vol de fond et valeur, perte, dégradation des effets appartenant aux clients et/ou aux participants et/ou au traiteur l'art des mets qui pourraient survenir à l'occasion de la réception. La chaîne du froid étant brisée à la sortie de la chambre froide, sauf indication écrite particulière, les produits doivent être consommés dans les 2 heures.

DAVEAU TRAITEUR attire votre attention sur le fait que lorsqu'un devis est validé pour une prestation (midi ou soir), il ne faut en aucun cas compter sur les restes pour restaurer vos convives le repas suivant, a fortiori et décline toutes responsabilités en cas de consommation des restes éventuels du menu. DAVEAU TRAITEUR attire votre attention sur le fait qu'aucune garantie ne pourra être confirmée concernant les allergies et intolérance alimentaires.

DAVEAU TRAITEUR s'engage à respecter les locaux qui abritent la prestation. À cet effet, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tout recours à l'encontre de DAVEAU TRAITEUR et garantir la société de tout recours qui pourrait être engagé par les participants. En outre, le client sera seul responsable de toute perte / casse locative ou matériels traiteur qui pourrait être causé par les participants ou par le client dont il a la charge ; pour la location de tout le matériel traiteur qui sera détruits, casser, endommager ou non restituer suite à : vole, casse, orage, tempête, pluie, grêle catastrophe naturel , intempérie, neige, gel etc... sur les biens et le matériel appartenant à DAVEAU TRAITEUR et sur ceux mis à la disposition du client à titre de location ou de mise à disposition ; il fera l'objet d'une facturation complémentaire. La restitution du matériel doit être nettoyé et propre se fera par vos soins dans les trois jours suivant la réception. Les casses, manquants, et le non restitution de matériel Traiteur seront facturés.

DAVEAU TRAITEUR est tenu à une obligation de moyens et non de résultats. DAVEAU TRAITEUR ne pourra être tenu pour responsable d'une mauvaise mise en œuvre des produits (présentation, conservation, réchauffage, retard...) dues à un dépassement des horaires structurées de la réception établis auparavant par chacune des parties, une exécution incompétente des prestataires choisis par le client (DJ ou animateur, propriétaire des lieux ou invités...) une masse électrique insuffisante, de mauvaises conditions de mise en œuvre du lieu...liste non exhaustive.

9/ FORCE MAJEURE :

DAVEAU TRAITEUR pourrait se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assurer en cas de force majeure : (Décès, guerre, émeute, manifestation, blocage de route , difficulté de circulation accident, orage, tempête, catastrophe naturel, intempérie, inondation, verglas, neige, route non praticable pour camion 3.5 tonnes, route barré, événements sportif , brocante, vide grenier, travaux BTP, animaux, grèves, pénurie Essence, hauteur de Pont moins de 3 mètres, urgence impondérable, pandémie , COVID-19 etc...).

10/ CLAUSE COVID-19 :

En cas d'annulation partielle ou total de la prestation par le client suite à une pandémie ou épidémie de COVID-19 ou autres virus, **les acomptes versés seront conservés par le traiteur** à hauteur forfaitaire de 1500€ .

En cas de report de la prestation par le client, l'acompte versé servira sur la nouvelle prestation.

11/ LITIGES :

À défaut de règlement amiable, les litiges seront de la seule compétence du tribunal de Lyon 69. Pour faire servir et valoir ce que de droit.

Le prestataire :

Daveau Traiteur
4 Chemin des dames
69420 Condrieu

Le souscripteur :